

Lyon, le 28 octobre 2014

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE 2014

- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme MICHAUX
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 Septembre 2014 : **UNANIMITÉ**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETARE ELUE : Mme MICHAUX

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, M. GRACI, Mme MICHAUX, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : M. BLACHE, Mme DARBON, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme HAZERAN.

DEPOTS DE POUVOIRS : M. LAFOND a déposé pouvoir pour voter pour M. BLACHE ; M. BOUZARD : pouvoir de Mme DARBON ; M. DAVID : pouvoir de Mme NACHURY ; M. LAUPIES : pouvoir de M. FENECH ; Mme ROBIN : pouvoir de Mme ROUX DE BEZIEUX ; Mme MICHAUX : pouvoir de Mme HAZERAN.

ABSENTS :

M. BLACHE ouvre la séance à 18 h 30.

M. BLACHE propose de désigner Mme MICHAUX pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme MICHAUX procède à l'appel nominal.

-*-*-

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2014

Il a été demandé par M. HEKIMIAN d'apporter des précisions sur le procès verbal :

* Rapport 06.14.041 - p.2. - Après para. 4 – la réponse de Mme MOULLIN est « non ».

* Rapport 06.14.061 –

- p.13 - l'ouverture sur le monde est une démarche au lieu de demande

- et allouer nos ressources de la façon la plus efficace « ajout de efficiente après efficace »

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 Septembre 2014 EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-*-*-

M. BLACHE indique qu'en raison d'obligations, il sera tenu de quitter la séance ainsi que Mme DARBON de manière anticipée. Il demande au Conseil d'autoriser cette dernière à présenter ses dossiers avant.

Au départ de M. BLACHE, c'est M. LAFOND qui prendra la présidence de la séance.

Mme HAZERAN a demandé à être excusée car elle doit quitter la séance vers 19h00.

-*-*-

Rapport N° 06.14.062 - Installation d'un nouveau conseiller d'arrondissement, M. Walter GRACI, suite à la démission de Monsieur Christophe BOMBANA

M. BLACHE procède à l'installation du nouveau conseiller d'arrondissement, Monsieur Walter GRACI, suite à la démission de Monsieur Christophe BOMBANA. Il demande à celui-ci de rejoindre l'assemblée et de prendre place. Il lui souhaite la bienvenue.

Monsieur GRACI est installé dans ses fonctions.

Rapport 06.14.063 - Approbation du Règlement intérieur du Conseil du 6^e arrondissement

M. BLACHE rapporte ce dossier.

Il rappelle que lors de la séance du 19 mai 2014, le conseil d'arrondissement a désigné Mme MICHAUX, Messieurs DAVID et HEKIMIAN et lui-même comme membres de la commission chargée d'étudier le règlement intérieur du conseil du 6^e arrondissement.

Suite à cette étude, il propose que soit adopté le projet de règlement intérieur du Conseil soumis au vote de l'assemblée. Il indique que le texte est le résultat des échanges qui se sont faits entre les différents intervenants. Une modification a été proposée par Mme MICHAUX visant à « retranscrire intégralement une intervention au procès-verbal si un conseiller en fait la demande et en remet le texte à condition que ce ne soit pas aux fins de propagande et que l'intervention se rapporte aux problématiques de la ville ou de l'arrondissement ». M. HEKIMIAN n'était pas d'accord avec cette demande. M. BLACHE a donc proposé une solution qui, il l'espère, rencontrera l'adhésion.

M. HEKIMIAN indique que, pour lui, restreindre la liberté d'expression doit être l'exception alors que pour le groupe socialiste cela ne semble pas être le cas. Il ne peut être question de faire perdre le droit à l'expression qui doit être la règle. L'exception doit en être la restriction.

Mme MICHAUX estime qu'il n'est pas question de faire perdre le droit à quiconque comme il l'est dit mais bien de cadrer les débats afin de ne pas faire perdre du temps à tout le monde.

M. BLACHE indique que c'est la raison pour laquelle il a été proposé de rédiger le texte dans le sens suivant : « Une intervention d'un conseiller sera retranscrite intégralement au procès-verbal si celui-ci en fait la demande et en remet le texte, à condition que cette intervention se rapporte à la problématique évoquée », laissant au maire de déterminer si l'on est dans le cadre ou pas. Il indique que si tout le monde en est d'accord, il passe au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.064 - Dotations aux arrondissements pour 2015

M. BLACHE présente ce dossier.

Il s'agit des dotations versées comme chaque année aux arrondissements :

- la dotation de gestion locale constituée de 2 parts : la 1^{ère} correspond aux dépenses de fonctionnement engagées au titre des équipements transférés, elle représente cette année 4 120 288 €, soit 88,65 % du montant total ; la seconde part prend en compte des critères économiques [50 % en fonction de la population de l'arrondissement sur la base des chiffres du recensement 2012, 50 % en fonction du revenu fiscal moyen par habitant] et se monte à 527 335 € soit 11,35 % ;
- La dotation d'animation locale pour les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales. Elle est constituée d'une enveloppe forfaitaire de 20 000 € par arrondissement et le solde en fonction du nombre d'habitants recensés en 2012. Elle se monte à 454 043 €.
- Enfin, La dotation d'investissement permet aux arrondissements de prendre en charge les dépenses d'investissement afférentes aux équipements transférés et aux locaux administratifs mis à leur disposition pour l'exercice de leurs attributions. La conférence budgétaire de juillet 2014 a maintenu le critère de 2€ par habitant (le nombre étant celui du recensement 2012).

Mme LEVY indique qu'elle fera une intervention à ce sujet en fin de séance.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.065 - Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la Fête des Lumières 2014, du vendredi 5 au lundi 8 décembre

Mme DARBON est rapporteur de ce dossier.

A l'occasion de la Fête des Lumières, une trentaine de rendez-vous artistiques et gratuits sur l'espace public et une fête autour du lumignon sont proposés dans les 9 arrondissements de la ville pendant 4 nuits.

Dans le 6^e arrondissement, l'association «le Théâtre des Asphodèles » organisera le 8 décembre «La Parade du Ciel », une déambulation ayant pour thème le système solaire avec ses planètes et ses étoiles voire une galaxie imaginaire. Il sera alors proposé au public d'y participer en devenant astéroïdes, étoiles, comètes, planètes imaginaires. Partant de la place Kléber puis cours Franklin Roosevelt pour un trajet d'environ un kilomètre, la parade se dirigera vers la Passerelle du Collège pour admirer le feu d'artifice.

Il est proposé une subvention de 9 000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.066 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures de création et de diffusion artistique des 6^e et 9^e arrondissements pour leurs projets culturels, pour un montant global de 20 000 euros - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche - à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions

Mme DARBON présente ce dossier.

Elle rappelle que le Grand Casino de Lyon - Le Pharaon soutient le développement de la politique culturelle de la Ville de Lyon. Dans ce cadre, en juillet 2014, sur les 200 000 € attribués à la Ville de Lyon par le Grand Casino, une somme de 139 500 € a été distribuée à différentes associations musicales et écoles de musique associatives à l'occasion du Conseil municipal.

Il est proposé aujourd'hui de répartir 20 000 €, sur les 60 500 € restants, à des associations situées dans les 6^e et 9^e arrondissements.

10 000 € sont alloués aux associations suivantes dont le siège est situé dans le 6^e arrondissement :

* Il est prévu pour RYMEA une subvention de 1 500 € dont le projet « à la rencontre des habitants du 6^e arrondissement », propose un programme musical présenté dans diverses institutions (écoles primaire, mairie, bibliothèques, maisons de retraite), clôturé par un concert sur le thème de la musique française à l'église de la Rédemption.

* La Clé des Chants compte 9 chanteurs et deux musiciens permanents qui donnent des spectacles variés notamment à la Salle Victor Hugo, dans des maisons de retraite et clubs du 3^e âge. Ses spectacles sont personnalisés en fonction du public. Dans le cadre de la commémoration du centenaire du début de la guerre 1914-1918, l'Association rend hommage aux soldats à travers un spectacle intitulé « souvenez-vous » retraçant l'activité chansonnière de l'époque, ponctué de textes ou de correspondances authentiques. Il est prévu une subvention de 1 000 €.

* L'ASAC, Association de Soutien à l'Animation Culturelle organise régulièrement des manifestations dans le 6^e arrondissement : "la Journée des Peintres", dans les allées du Parc de la Tête d'Or, l'exposition des peintres et sculpteurs du 6^e et le Printemps des poètes, dont cette année le 14^e concours de nouvelles et poésies dans le cadre général des joutes littéraires de Lyon. Plusieurs catégories sont ouvertes : les nouvelles, la poésie (Section classique) et la poésie (Section vers libres). Il est proposé une subvention de 2 000 €.

* Gones Force 6 propose des ateliers gratuits de pratiques informatique-réseaux sociaux internet, des ateliers d'aide à la réussite scolaire et théâtre pour enfants-ados en difficulté scolaire, de la danse et de l'expression corporelle, du chant. Elle organise un événement, le « carnaval des Gones du 6^e ». Il est prévu une subvention de 500 €.

* L'association Polysonnance gère l'ensemble de musique contemporaine "Les Temps Modernes" met en valeur le répertoire contemporain. Ils se sont produits dans de nombreux festivals français et étrangers. Il est proposé une subvention de 3 000 €.

* Studio Tango Argentino dispense des cours de tango et propose des stages. Elle organise, plusieurs fois par mois, des bals tango appelés milongas. Elle propose un projet « voyage argentin au cœur du 6^e » avec quatre jours de festival. La subvention proposée : 2 000 €.

Mme MICHAUX demande quels sont les critères d'attribution des subventions attribuées aux associations. Elle s'étonne que l'association « Gones Force 6 » ne reçoive que 500 € sur les 2 000 € demandés. Cet argent servait à l'organisation du Carnaval et celui-ci risque d'être mis en péril, la subvention étant divisée par quatre. Le «gai savoir » avait demandé à être reçu pour porter un projet mais il n'y a pas eu de suite.

Mme DARBON indique qu'il y avait un certain nombre de demandes et que toutes ne pouvaient être satisfaites. Une demande supplémentaire a été celle de la «Clé des chants ». L'octroi d'une subvention une année n'implique pas que toutes les années une subvention doive être versée à une association. Pour ce qui est du « gai savoir », le projet n'était pas ponctuel.

Mmes SERVIEN, MICHAUX, HAZERAN, M.GRACI s'abstiennent.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

M. BLACHE donne la présidence du Conseil à M. LAFOND, 1^{er} Adjoint au Maire.

Départ de M. BLACHE et Mme DARBON à 18h50.

Rapport 06.14.067 - Programmation complémentaire 2014 au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions à différentes associations

M. LAFOND rapporte ce projet.

Après l'allocation en mai 2014 des subventions à des associations dans le cadre des orientations définies par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il s'agit aujourd'hui d'allouer des aides complémentaires aux associations oeuvrant dans le cadre des violences faites aux femmes, la prévention de la délinquance, la prévention en milieu scolaire. Si aucune association n'est sise dans le 6^{ème}, ces actions concernent des publics de tout Lyon. Le montant total des subventions se monte à 24 580 €.

M. HEKIMIAN entend s'abstenir sur ce dossier. Tout le monde le sait, il y a un réel problème d'augmentation de la délinquance. La lecture des projets montre que l'approche n'est pas à la hauteur des enjeux. Il a des doutes sur le fait que de faire jouer des pièces de théâtre à des adolescents puissent être une solution. Le savoir être était avant enseigné dans les familles et par l'école. Le constat est donc que nous régressons.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.14.068 - Approbation de la charte des Conseils de Quartier du 6^e arrondissement

M. DUVERNOIS présente ce dossier.

Il rappelle que la loi du 27 février 2002 a mis en place les conseils de quartier. De nouveaux périmètres ont été proposés à l'échelle de l'arrondissement comme le prévoit l'article L 2511-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal les a entérinés lors de la séance du 19 septembre 2014.

Il précise qu'il y a quatre conseils de quartier dénommés cœurs de quartier : Cœur de quartier Bellecombe village, Cœur de quartier Brotteaux, Cœur de quartier Parc-Duquesne, Cœur de quartier Saxe-Roosevelt dont il indique les périmètres.

La charte présentée aujourd'hui rappelle le rôle de ces instances, le mode d'inscription, leur composition, fonctionnement, leurs relations avec la mairie d'arrondissement.

Mme HAZERAN demande si des précisions peuvent être apportées sur le fonctionnement hiérarchique des conseils de quartier.

M. DUVERNOIS s'interroge sur ce qu'elle entend par hiérarchie. L' élu en charge de la démocratie participative est l' élu référent de la démocratie participative. Les quatre conseils de quartier fonctionnent chacun avec un animateur.

Il suppose que la confusion vient sans doute des propos qui auraient été tenus par l'adjoint en charge de la démocratie participative au niveau de la ville, M.GRABER, sans doute relayés de manière imprécise par la presse.

M. GRABER s'est excusé auprès de M.DUVERNOIS, excuses qu'il a, bien sûr, acceptées.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Départ de Mme HAZERAN à 19 h 00.

Rapport 06.14.069 - Demande d'autorisation présentée par la Communauté Urbaine de Lyon, portant sur le dragage d'entretien de 28 haltes fluviales du Rhône et de la Saône sur le territoire du Grand Lyon

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Elle indique que VNF (Voies Navigables de France) a délégué au Grand Lyon en 2010 la gestion des 28 points d'accès au Rhône et à la Saône. 15 de ces points sont situés sur le territoire de la Ville de Lyon.

Les opérations de dragage et de clapage doivent ainsi avoir l'avis du conseil municipal.

Une enquête publique s'est tenue du 8 septembre 2014 au 10 octobre 2014.

L'ensemble des risques a été étudié. Les mesures et prélèvements nécessaires ont été effectués.

L'étude d'impact montre en conclusion que les précautions seront prises pour assurer la sécurité et la prévention des risques concernant les personnes et l'environnement.

Il est donc proposé un avis favorable sous les réserves suivantes :

- communiquer au Maire de Lyon les résultats avant dragage des analyses de sédiments pour chaque halte fluviale présente sur la commune ainsi que les dates précises d'intervention pour le dragage et le clapage
- préciser les conditions de gestion à terre et les filières d'élimination des sédiments pollués aux PCB
- informer un mois avant le début des opérations, les gestionnaires des captages dans la nappe alluviale, situés à moins de 10 km en aval.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.070 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2014 : attribution de subventions d'un montant total de 98 630 euros (Illuminations) et 13 365 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de convention

M. BRUN présente ce rapport.

Il rappelle que chaque année les illuminations et les animations mises en place par les associations de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année.

Il indique que la mise en lumière des rues s'effectuera à partir du vendredi 21 novembre 2014, la date d'extinction étant fixée au vendredi 2 janvier 2015 inclus.

Il précise que le montant final de chaque subvention sera limité à 20 000 € et correspond à 50 % de celui des factures acquittées pour les illuminations 2014. Les subventions seront versées en deux temps :

- une avance, correspondant à 50 % du plus faible montant entre celui, TTC, des dépenses intervenues à ce titre en 2013 et celui, TTC des devis 2014 pour les associations ayant réalisé des illuminations en 2013 et 25 % du montant TTC des devis 2014 pour les associations n'en ayant pas réalisé en 2013 ;
- puis le solde éventuel, si le montant de l'avance est inférieur à 50 % du montant des factures acquittées par l'association au titre des illuminations 2014 et à 20 000 €. Le versement du solde interviendra, le cas échéant, le 1er semestre 2015.

Si un versement excédentaire supérieur à 5 € est constaté, une déduction sera opérée pour la manifestation 2015. En l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2015, les versements excédentaires supérieurs à 5 € seront remboursés par leurs bénéficiaires.

M. BRUN ajoute que les subventions proposées pour les animations de fin d'année correspondent à 30 % du montant TTC du devis 2014, plafonnées à 3 000 €. Tout versement excédentaire de 5 € devra être remboursé.

Le montant total des subventions versées aux associations pour les manifestations se montent respectivement à 98 630 € pour les illuminations et 13 365 € pour les animations.

M. HEKIMIAN demande si les associations de commerçants estiment que le budget alloué est suffisant pour mener à bien des animations satisfaisantes.

M. BRUN indique qu'il n'a pas eu de remarques à cet égard. Ils voient en fonction de leur capacité contributive.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.071 - Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la santé : l'accès aux soins, la santé mentale et la lutte contre le sida

Mme ROBIN rapporte ce projet de délibération.

Elle rappelle que le Conseil municipal a attribué des subventions à diverses structures œuvrant dans le domaine de la santé : la prévention, l'accès aux soins, l'offre de services et d'accompagnement, la santé mentale et la lutte contre le VIH/Sida, les hépatites et les addictions. Aujourd'hui, le but est de compléter et finaliser l'attribution de subventions pour des projets dont l'instruction n'était pas complètement aboutie avant. Les actions se concentrent sur l'accès aux soins, la prise en compte de la souffrance psychique et la lutte contre le VIH/Sida à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida du 1^{er} décembre. Le montant total de ces actions se monte à 12 518 €.

Dans le 6^e arrondissement, l'association concernée est l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL) du 16 quai Général Sarrail pour le fonctionnement des 4 maisons médicales de garde de Lyon (garde de nuit, des samedis, dimanches et jours fériés effectuée par des médecins généralistes afin d'assurer une permanence des soins) qui est une subvention complémentaire de fonctionnement.

Il est prévu une somme de 2500 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.072 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) et autorisation de signature de conventions de financement

Mme ROBIN présente ce dossier.

Ce dossier traite des subventions aux associations effectuant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été). Le montant global dévolu à ces actions se monte à 234 385 €.

Pour ce qui est du 6^{ème} arrondissement, les associations concernées sont :

* Familles en mouvement - 15 rue Juliette Récamier - pour le fonctionnement global de l'association – il est prévu une subvention de 5 000 €

* Dans le cadre de l'aide alimentaire, la Fondation Armée du Salut - 131 avenue Thiers - recevra 26 685 € pour la prestation complémentaire au restaurant municipal : c'est-à-dire les repas servis aux personnes démunies le week-end et les jours fériés.

M. HEKIMIAN fait remarquer que, de nouveau, il s'agit de voter pour une liste d'associations et non pas de manière individuelle. Il indique que c'est la même chose que la dernière fois. Pour lui, certaines associations ne pose pas de problèmes. Pour ce qui est de l'Armée du Salut, il a pu s'entretenir avec Mme ROBIN.

Pour ce qui est de l'action de « forum réfugiés » n'est pas très raisonnable dans la situation actuelle. Pour ce qui est de l'intégration des Roms, il s'agit à terme de régularisation. Cela a un coût important dont il a fait le calcul car cela mobilise une quinzaine de personnes pour un montant de 27 000 €, à cela il faut ajouter celui des allocations, le coût de scolarisation, les logements sociaux. . Pour 3 personnes accueillies, 7 personnes sont mobilisées. On arrive à une somme de 1 000 000 €. Ce sont des coûts déraisonnables qui se traduisent par des impôts.

Mme MICHAUX relève que c'est ce type d'intervention qui nécessitait la demande du cadrage abordé précédemment. Pour ce qui est de « forum réfugiés », il s'agit simplement d'une subvention de fonctionnement. Pour ce qui est de la prise en charge des populations roms, c'est un programme qu'il faut soutenir. On ne peut sans cesse se renvoyer la balle et il faut avoir une approche transversale de cette problématique. Il faut leur donner un véritable statut. Cela amène à avoir une approche pragmatique et intelligente plutôt que de remplir des charters avec des personnes qui reviennent peu de temps après.

M. HEKIMIAN estime que cela revient à accorder des subventions qui engagent d'autres subventions. S'il considère que la solidarité doit être préservée et que cela est légitime. Il faut néanmoins aussi constater, à un certain moment, qu'on n'a plus les moyens.

Mme ROBIN indique pour l'Armée du Salut qu'elle devait voir avec M. HEKIMIAN et qu'ils se sont expliqués à ce sujet.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.14.073 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association MIETE, sise 92 rue des Charmettes à Lyon 6^e

Mme GRAZIANI rapporte ce projet de délibération.

Elle indique que la Maison des Initiatives de l'Engagement du Troc et de l'Échange (MIETE) développe des projets socioculturels pour les habitants du quartier Bellecombe-Charmettes. Regroupant une quinzaine d'associations qui mutualisent des locaux et des moyens, elle organise, en particulier, des actions en faveur d'une meilleure intégration des personnes en situation de handicap, comme le Fest'Dif ou le prix de l'inclusion. L'ensemble de cette démarche d'innovation sociale fait de la MIETE un lieu emblématique pour populariser les valeurs de l'économie sociale et solidaire dans l'arrondissement, et la Ville de Lyon souhaite soutenir son développement.

Il est proposé une somme de 2000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Départ de Mme NACHURY à 19h10.

Rapport 06.14.074 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité

M. SIMON est rapporteur de ce projet.

Il indique que l'opération « Lions du Sport » a été reconduite afin de récompenser les associations et clubs de quartier, dans chacun des neuf arrondissements, qui se seront fait remarquer par des résultats notoires, une initiative pertinente ou qui auront besoin d'un soutien ponctuel.

En 2014, ce sont trois « Lions du sport » qui sont attribués à quatre associations ou clubs au maximum pouvant être retenus pour chaque « Lion du Sport ».

Pour ce 3^{ème} « Lyon du sport », les clubs du 6^{ème} arrondissement suivants se voient attribuer les subventions réparties ainsi :

- CERCLE BELLECOMBE – 500 € pour une aide financière pour la mise en place de projets sportifs, éducatifs et d'insertion auprès des jeunes de l'arrondissement en partenariat avec l'Offisa du 6^e,
- C.L.A.R.- Section Basket - Aide financière pour la mise en place de projets sportifs, éducatifs et d'insertion auprès des jeunes de l'arrondissement en partenariat avec l'Offisa du 6^e,
- EVEIL DE LYON – section football - 500 € pour une aide financière pour la mise en place de projets sportifs, éducatifs et d'insertion auprès des jeunes de l'arrondissement en partenariat avec l'Offisa du 6^e
- EVEIL DE LYON – section omnisports - 500 € pour une aide financière pour la mise en place de projets sportifs, éducatifs et d'insertion auprès des jeunes de l'arrondissement en partenariat avec l'Offisa du 6^e.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

* *

Questions diverses.

Mme LEVY indique qu'à la veille de la mise en place de la Métropole, il serait important de doter les arrondissements de budgets plus importants leur permettant de mener à bien leur mission de proximité comme à Paris par exemple où le budget moyen par habitant est de 63 € alors qu'il n'est que de 12 € à Lyon. Il s'agit en fait pour les élus des arrondissements de faire des « non choix ». An nom du groupe UDI, elle estime qu'avec la « métropolisation » de Lyon, la proximité sera très loin. Il faudrait que les arrondissements aient plus d'aisance et de responsabilité.

M. DAVID s'étonne car, pour lui, il n'y a pas de groupe UDI en tant que tel en arrondissement.

M. GRACI pense que les craintes de Mme LEVY ne seront pas avérées. En fait, il s'agit de transfert de certaines compétences à la métropole mais il rappelle que l'ensemble des MDR par exemple sont conservés. Les CCAS sont conservés. Il travaille au Grand Lyon et l'idée est bien de parler de territoire.

* *

M. DUVERNOIS indique qu'une grève est prévue dans certains établissements scolaires le 16 octobre. Il se pourrait que le service restauration soit perturbé. Il s'est aussitôt préoccupé de savoir si un service minimum serait assuré ce jour-là et comment les parents et élèves en seront informés d'ici là car à ce jour, ils ne le sont pas encore.

* *

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 17 novembre 2014 et débutera à 18 heures, la séance sera précédée d'un CICA qui aura pour thème « partage de l'espace public et modes doux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H25.